

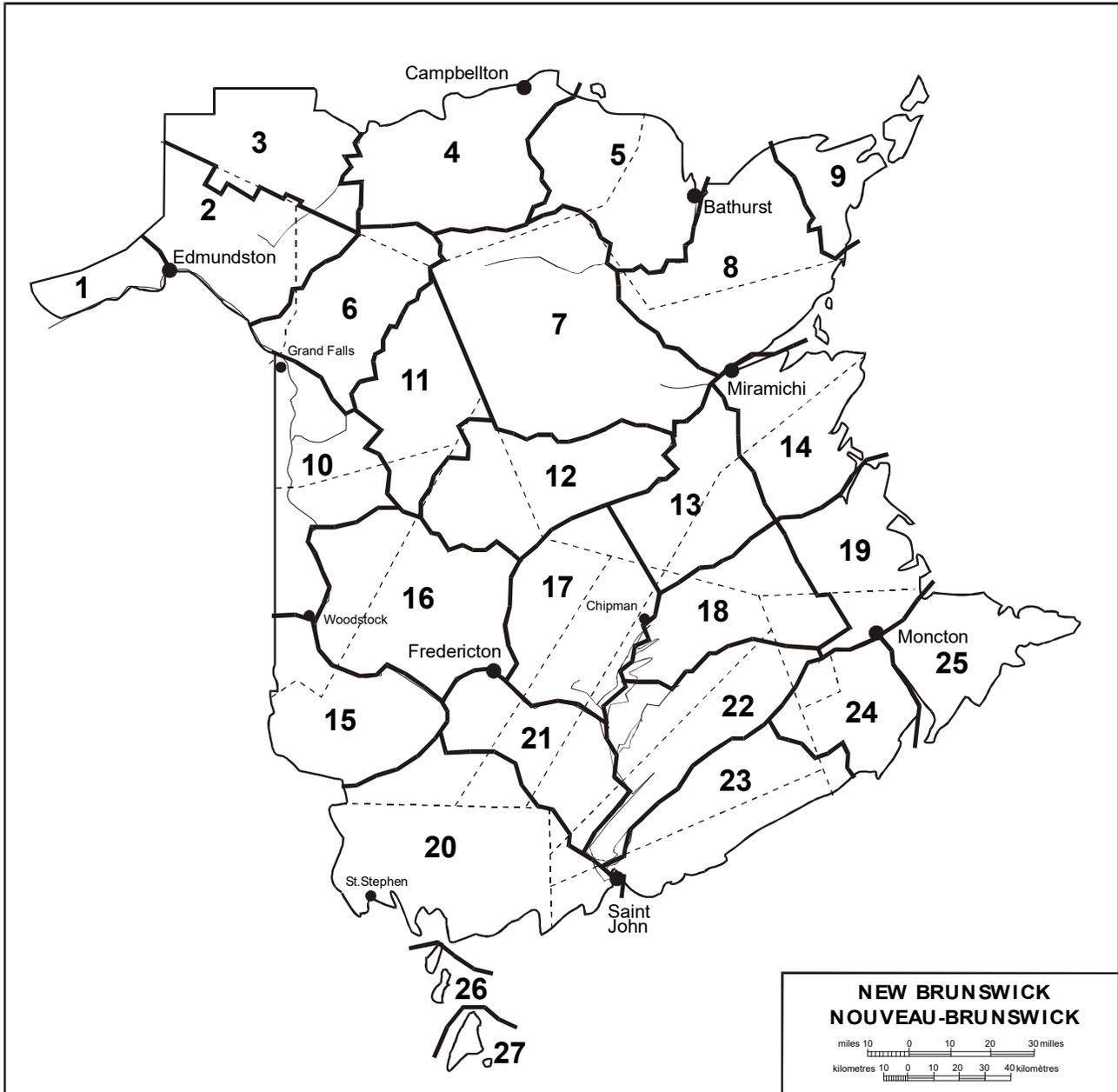
Rapport sur les prises de dindons sauvages au Nouveau-Brunswick 2023



Direction du poisson et de la faune
Ressources naturelles et Développement de l'énergie

www.gnb.ca/pechefaune

Wildlife Management Zones Zones d'Aménagement de la Faune



Rapport de 2022

Résumé

La saison de chasse au dindon sauvage 2023 était la troisième de ce genre au Nouveau-Brunswick. Cette saison de 12 jours était ouverte aux résidents du Nouveau-Brunswick et a eu lieu du 8 au 20 mai. Il s'agissait d'une chasse à accès limité où les gens devaient participer à une loterie pour obtenir un permis. Avant de s'inscrire au tirage de permis de chasse au dindon sauvage, les demandeurs devaient suivre un cours en ligne sur la chasse au dindon sauvage. À ce jour, 8 700 personnes ont suivi ce cours, soit 6 784 jusqu'à la saison dernière et 1 702, cette année.

Le nombre de permis de chasse au dindon sauvage accordés par tirage au sort en 2023 était de 550, soit 100 de plus qu'en 2022. Vingt-cinq permis de plus ont été accordés dans les zones d'aménagement de la faune (ZAF) 10, 15, 16 et 20. La période de demande de participation au tirage allait du 13 mars au 7 avril. En 2023, 4 004 résidents ont demandé l'un des 550 permis accordés dans les ZAF 10, 15, 16, 20, 22 et 23. Cela représente une augmentation de 9,6 % (352) du nombre de candidats par rapport à l'année dernière. De façon générale, les chances d'être tiré au sort étaient de 13,7 % (tableau 1), en comparaison à 12,3 % l'an dernier. Sur les 550 permis tirés au sort, 488 (88,7 %) permis de chasse au dindon sauvage ont été achetés (tableau 2). Les détenteurs de permis étaient limités à la capture d'un dindon sauvage à barbe mâle.

Tableau 1 : Nombre de demandeurs et de permis de chasse au dindon sauvage disponibles par ZAF

ZAF	10	15	16	20	22	23	Total
Demandeurs	877	427	839	1304	370	187	4004
Permis	100	100	100	150	50	50	550
Taux de réussite (%)	11.4	23.4	11.9	11.5	13.5	26.7	13.7

Tableau 2 : Nombre de permis de chasse au dindon sauvage acheté par ZAF

ZAF	Permis de chasse au dindon sauvage		
	Attribués	Achetés	Achetés (en %)
10	100	88	88.0
15	100	92	92.0
16	100	89	89.0
20	150	130	86.7
22	50	46	92.0
23	50	43	86.0
Total global	550	488	88.7

Les 488 chasseurs ayant acheté un permis ont dû présenter un rapport sur les prises de dindons sauvages; 417 (85 %) rapports ont été présentés par des personnes ayant acheté leur permis de chasse au dindon sauvage pour 2023. Selon les rapports présentés, **190 dindons sauvages** ont été pris au cours des 12 jours de chasse (tableau 3); 75 (39 %) le premier jour de la saison et 149 (78 %) au cours de la première semaine de la saison (figure 1). La récolte de 2023 représentait une augmentation de 8 % (+14 oiseaux) par rapport à la récolte de 2022 (tableau 4). Le taux de réussite global était 47 %, ce qui représente une baisse par rapport au taux de réussite de 50 % en 2022.

Dans l'ensemble, 100 permis de chasse au dindon sauvage supplémentaires ont été accordés en 2023 par rapport à 2022, 112 permis de plus ont été achetés et 14 dindons sauvages de plus ont été pris. Il convient de noter qu'il reste 71 rapports en souffrance; toutefois, on estime que la récolte déclarée n'augmenterait pas de manière significative si les rapports en souffrance étaient remis.

Tableau 3 : Nombre de chasseurs et de prises de dindons sauvages par ZAF en 2023

ZAF	Chassés			Prises déclarées	Estimation du taux de réussite (en %)
	Oui	Non	S.O.		
10	70	3	15	35	50.0
15	69	3	20	37	53.6
16	74	2	13	47	63.5
20	122	1	7	53	43.4
22	36	1	9	11	30.6
23	33	3	7	7	21.2
Total/global	404	13	71	190	47.0

Tableau 4. Permis de chasse au dindon sauvage attribués et achetés par zone d'aménagement de la faune avec récolte de 2021 à 2023

ZAF	2021			2022			2023		
	Attribués	Achetés	Prises	Attribués	Achetés	Prises	Attribués	Achetés	Prises
10	75	67	27	75	67	39	100	88	35
15	75	64	21	75	68	35	100	92	37
16	75	66	29	75	72	36	100	89	47
17	50	41	2	0	0	0	0	0	0
20	125	111	47	125	102	49	150	130	53
22	0	0	0	50	35	11	50	46	11
23	0	0	0	50	32	7	50	43	7
Total	400	349	126	450	376	176	550	488	190

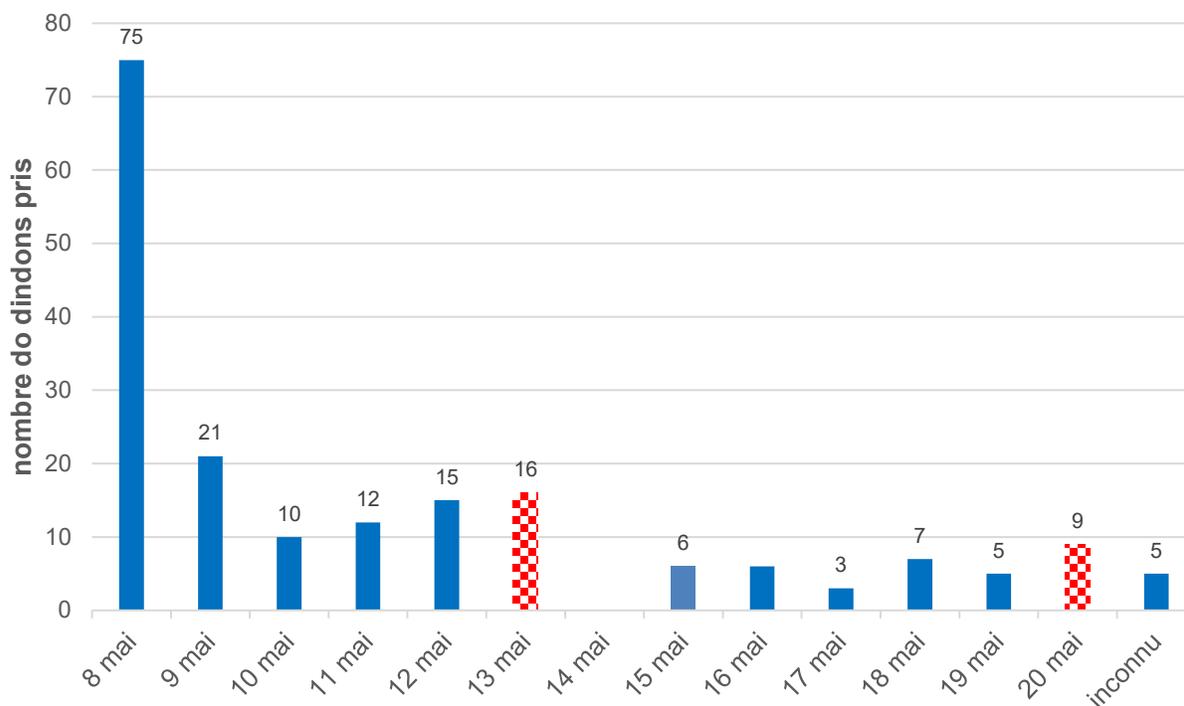
Les chasseurs de dindons sauvages ont passé en moyenne 17 heures à chasser cet animal au cours de la saison 2023. Ceux pour qui la chasse a été fructueuse ont passé en moyenne 10 heures à chasser (de < 15 minutes à 80 heures) et les chasseurs rentrés bredouilles ont passé en moyenne 23 heures à chasser (de 1 à 100 heures).

Les chasseurs de dindons sauvages ont passé un minimum de 6 825 heures totales à chasser le dindon sauvage et ont observé un minimum de 6 764 dindons sauvages tout au long de la saison. Il en résulte un minimum de 0,98 dindon observé par heure de chasse (tableau 5). Dans l'ensemble, les chasseurs de dindons sauvages ont vu en moyenne 16,8 dindons sauvages pendant la chasse. Les chasseurs revenus avec une prise ont vu en moyenne 19 dindons pendant la chasse, tandis que les chasseurs rentrés bredouilles ont vu en moyenne 14 dindons pendant la chasse.

Tableau 5. Nombre de dindons sauvages observés par chasseur et par heure lors de la chasse au dindon sauvage de 2021 à 2023

ZAF	2021		2022		2023	
	Nombre de dindons observés par chasseur	Nombre de dindons observés par heure de chasse	Nombre de dindons observés par chasseur	Nombre de dindons observés par heure de chasse	Nombre de dindons observés par chasseur	Nombre de dindons observés par heure de chasse
10	19.1	0.87	14.2	0.96	16.8	1.04
15	14.4	0.74	17.1	1.04	16.6	1.16
16	9.1	0.44	11.6	0.72	15.1	0.76
17	1.75	0.07	n\a	n\a	n\a	n\a
20	20.9	1.17	21.7	1.37	24.1	1.43
22	n/a	n/a	5.5	0.28	6.4	0.35
23	n/a	n/a	7.9	0.41	6.6	0.27
Total	14.9	0.74	14.9	0.9	16.8	0.98

Figure 1. Prise de dindon sauvage en 2023 par jour
Du lundi 9 mai au samedi 21 mai



Les colonnes à carreaux indiquent les samedis
14 mai - dimanche, pas de chasse

Date de la prise